

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUIN 2022 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE-RENDU

| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | 19 |
| Nombre de conseillers présents | 15 |
| Nombre de votants | 16 |
| Date de la convocation | 1 ^{er} juin 2022 |

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),

Antoine AMBROIS, Marie-Madeleine AMBROIS, Elodie ARONDEL, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Mary DESMARES, Louis GUILLOTTE, Dominique HAUCHECORNE, Jean-Noël LARONCHE, François LEPESQUEUX, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Céline PLANQUE, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Francis DISS (pouvoir à Elodie ARONDEL)

EXCUSES : Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Alexia LAINE, Elodie LEPETIT

ABSENTS : Néant

Secrétaire de séance : Sophie QUESNOT

Richard LETERRIER informe les membres du conseil municipal du décès de M. Gérard DABOVILLE, secrétaire de mairie à Gouberville, Réthoville et Cosqueville et invite le conseil à respecter une minute de silence avant d'ouvrir la séance.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2022

Le procès-verbal du 11 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2/ Décisions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une décision prise dans le cadre de sa délégation : signature d'une convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage rural.

3/ D2022-06-032 Modalité de publication des actes administratifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter la publicité des actes administratifs par voie d'affichage à compter du 1^{er} juillet 2022.

4/ D2022-06-033 Recensement de la population 2023 – nomination du coordonnateur communal et nombre d'agents recenseurs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le recrutement de 3 agents recenseurs en qualité de contractuels et de désigner un coordonnateur communal (agent) et un coordonnateur adjoint (élu).

5/ D2022-06-034 Modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- De modifier la durée hebdomadaire d'un agent technique territorial de 13h à 11h à partir du 1^{er} juillet 2022
- De créer le poste d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 11h

- D'inscrire au budget les crédits correspondants

6/ Affaires et questions diverses

Elections législatives des 12 et 19 juin : Un tableau récapitulatif des créneaux horaire est remis à tous les conseillers.

Inauguration des travaux du Hameau de la Mer : Richard LETERRIER rappelle qu'elle se déroulera le 25 juin 2022 à 10h30.

Vitrail de l'église de Néville : Richard LETERRIER informe le conseil municipal que l'inauguration aura lieu le 2 juillet 2022.

Travaux :

Dominique HAUCHECORNE informe les conseillers que :

- Les tontes sont en cours. L'équipe technique alterne tous les 2 jours entre les routes et les chasses.
- Les jardinières ont été installées.

Ferme de spiruline : Richard LETERRIER informe le conseil municipal que les investisseurs ont retiré leur projet au vu des nombreuses demandes de plus en plus complexes des services de l'Etat.

Divers :

Louis GUILLOTTE souhaite remercier l'équipe technique pour leur intervention rapide de nettoyage au Tourps suite aux coulées de boue lors du dernier orage.

François LEPESQUEUX constate que la nouvelle réglementation concernant les véhicules grand gabarit est bien comprise, dans l'ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux horaires d'ouverture

